

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19 avril 2023 Date d'affichage : 19 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE (arrivée à 20h35 – à partir de la délibération 2023-022), M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h19 – à partir de la délibération 2023-021), M. Serge PAGET, M. Ludovic PAYEN (arrivé à 20h08 – à partir de la délibération 2023-020).

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2023-026

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE SALLANCHES/CORDON

- Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'A.F.P.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de changer les représentants du conseil municipal au sein de l'Association Foncière Pastorale Sallanches/Cordon, et ce pour la durée du mandat.

⇒ Titulaires proposés :

Mr Jacques ZIRNHELT, Mr Albert BOTTOLLIER-DEPOIS,

⇒ Suppléants proposés :

Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr François PARIS

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Mr Jacques ZIRNHELT et Mr Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, comme représentants titulaires et Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS et Mr François PARIS comme représentants suppléants du conseil municipal au sein de l'Association Foncière Pastorale Sallanches/Cordon.

Fait et délibéré dans la salle de l'Echo du Jaillet, les jour,

mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 02 mai 2023

Envoyé en Sous-préfecture le 09 MAI 2023

Affiché le - 3 MAI 2023

Le Maire,

Mr Jacques ZIRNHELT



La Secrétaire de Séance,

Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS